

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

4 Jours

(lundi-mardi-jeudi-vendredi)

5 Jours

(lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi)

RAPPEL : tout trimestre commencé est dû en intégralité

NOM de l'élève :

Prénom :

Niveau à la rentrée :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE :
.....

~~~~~

Je soussigné(e) responsable légal de l'élève désigné(e) ci dessus :

Je SOLLICITE, dans ces conditions, son inscription à la demi-pension.

Je constitue un dossier de demande d'aide par le Conseil Général sur la base du quotient familial (si le Conseil Général reconduit la subvention).

*Je déclare avoir pris connaissance de la note de l'Agent Comptable  
du Lycée Renoir, au verso de ce document.*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Signature du responsable légal)

**IMPORTANT : sur le Site Pass+ ne faites pas l'inscription à la restauration. Cela concerne que les INTERNES, vous aurez une double facturation.**

## NOTE DE L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE A. RENOIR SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le règlement intérieur de l'établissement donne, sous la rubrique « Adhésion à la demi-pension », les principes fondamentaux concernant la demi-pension. Vous trouverez ci-après des précisions complémentaires.

➤ **INSCRIPTION EN QUALITE DE DEMI-PENSIONNAIRE (4 jours /5 jours ou Interne) :**

Un élève ne peut être admis en qualité de demi-pensionnaire que sur remise du dossier complet comportant :

- La fiche d'inscription complétée et signée, en précisant si votre enfant déjeunera sur 4/5 jours ou Interne.
- 1 photo pour la carte de cantine.
- La demande d'aide à la demi-pension.
- L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (indispensable pour le calcul de l'Aide départementale et la Bourse).

➤ **RIB** : Quel que soit le régime (externe, demi-pensionnaire) pour lequel vous optez et que vous soyez déjà élève ou entrant au collège, vous devez fournir obligatoirement un **RIB** des parents (indispensable pour le paiement des bourses, aides sociales, remboursement de trop-perçus sur voyages scolaires).

➤ **REMISES EVENTUELLES** : Une remise peut être accordée, sur demande écrite des parents, par le Chef d'Établissement dans des circonstances exceptionnelles :

- Décès ou renvoi définitif de l'élève, (aucune remise ne sera effectuée pour les exclusions temporaires à caractère disciplinaire)
- Changement d'établissement,
- Raison de force majeure (en cas de maladie, présenter un certificat médical).

**NB** : Aucune remise n'est accordée lorsque la durée de l'absence est inférieure à deux semaines consécutives, non compris les congés scolaires.

➤ **TARIFS** : Votre enfant bénéficie d'un tarif forfaitaire annuel. Son inscription est donc **ANNUELLE**.

➤ **TARIFS 2021-2022 (selon QFM de vos impôts)** : Votre enfant bénéficie d'un tarif forfaitaire annuel. Son inscription est donc **ANNUELLE**. La désinscription se fait uniquement par courrier une semaine avant la fin du trimestre.

| TARIF PLEIN | 3.79 € le repas        |
|-------------|------------------------|
| - 7.5 %     | $3.79 - 0.28 = 3.51$ € |
| - 27.5 %    | $3.79 - 1.04 = 2.75$ € |
| - 45 %      | $3.79 - 1.70 = 2.08$ € |
| - 65 %      | $3.79 - 2.46 = 1.83$ € |
| - 85 %      | $3.79 - 3.22 = 0.57$ € |

**LES INSCRIPTIONS/DESINSCRIPTIONS ne sont pas admises en cours de trimestre. SAUF CAS EXCEPTIONNEL**